

POEC Titre Conducteur Accompagnateur de Personnes à mobilité réduite

Contact : Mme Gril 05 61 84 22 91 / fc.loustal31@cneap.fr

Organisme de formation :
Centre de formation L'Oustal

Adresse de formation :
Route de Paulhac
31380 Montastruc-la-Conseillère

Durée : 395 h dont
- 325 h en centre de formation
- 70 h de stage en entreprise
- lieu de formation LEPRP L'Oustal

Dates de début et de fin :
du 23/04/2018 au 19/07/2018

dont période de stage en entreprise :
du 04/06 au 15/06(grpB) du 11/06 au 22/06(grpA)

Public :
Demandeur emploi

Pré-Requis :
Permis B valide – français écrit & oral

Modalités de sélection :
Entretien individuel
Date de l'information collective :
10/04 à 9h00 à L'Oustal
Nombre de places : 16

Validation totale :
Certification Titre de Niveau V
De Conducteur Accompagnateur de personnes
à mobilité réduite

Objectifs :

Acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement, la conduite, de personnes à mobilité réduite dans le secteur des services à la personne.

Obtenir et mettre en œuvre les techniques professionnelles garantissant son employabilité dans le secteur des services à la personne.

Programme :

➤ Module Métier : 255 heures

UC 1 : Accompagnement des personnes à mobilité réduite

UC 2 : Transport des personnes à mobilité réduite

UC 3 : Communication professionnelle

UC 4 : Sécurité des personnes et des équipements

SST : Sauveteur Secouriste du Travail

➤ Module Compétences Employabilité : Recherche active d'emploi 70 heures

➤ Stage Pratique 70 heures

Connaissances et représentation des personnes à mobilité réduite

La reconnaissance des compétences et les limites professionnelles

L'accompagnement, la relation d'aide, les techniques d'accompagnement adaptées

Technologie des véhicules et des aménagements spécialisés, entretien courant des véhicules

La conduite rationnelle de véhicule, les risques routiers, gestion du véhicule et du parcours

Place du métier dans la chaîne du transport

Articulation transports et services à domicile

Apport réglementaire et législatif, éthique, déontologie, devoir de discrétion

Ergonomie des personnes et de la conduite

Communication interpersonnelle, en situation professionnelle avec les différents acteurs et

dans tous les contextes de travail, connaissance des procédures commerciales

La qualité de service et la certification qualité

Mise en œuvre réalisée en partenariat avec